



## Engagement volontaire : convention de collaboration réciproque

Convention entre l'association La Barque des Enfants, représentée par: .....,  
en sa qualité de ..... et .....  
Nom et adresse du bénévole :  
Téléphone fixe :..... Natel .....  
Adresse e-mail.....

Cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat rédigée par l'association La Barque des Enfants. La Charte a été remise à la personne signataire de la présente convention, pour lecture, dès qu'elle a fait connaître son offre de services. Celle-ci atteste, par la signature de la présente convention de collaboration, avoir pris connaissance du cadre légal dans lequel l'association s'inscrit, de ses missions, de ses finalités, de sa philosophie, de son éthique, de l'importance de la place des bénévoles en son sein et y adhérer sans restriction.

### L'association la Barque des Enfants s'engage à son égard :

- ✓ à lui confier la/les mission/s suivante/s :
  - 
  -
- ✓ Ses responsabilités sont de :
  - 
  -
- ✓ à respecter les horaires et disponibilités définis conjointement, soit :  
.....  
.....  
.....
- ✓ à essayer de satisfaire, au mieux, les attentes exprimées par le bémévole  
Attentes exprimées:.....  
.....  
.....
- ✓ à mettre à sa disposition, dès ce jour, le projet résumé de l'association afin de parfaire sa connaissance de l'association. A l'accueillir et à le/la considérer comme un/une collaborateur/trice à part entière. Sa présence est indispensable au bon fonctionnement de l'association.
- ✓ à être assuré par une assurance responsabilité civile pour tout dommage qu'il/elle pourrait subir du fait de l'association.
- ✓ à payer ou à rembourser les frais supportés par le bénévole. Ces frais auront fait l'objet, préalablement à l'action, d'une demande et d'un accord par la secrétaire, le comptable ou le président de l'association. Toutefois l'association ne pourra rembourser les frais inhérents à la participation de la personne à la vie de l'association.

Association La Barque des Enfants - Case Postale – 1800 Vevey  
Tél. 021 691 87 10 - CCP 30 – 395.783 – 7 - [www.labarque.ch](http://www.labarque.ch) - [info@labarque.ch](mailto:info@labarque.ch)

- ✓ à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui rapporte son engagement bénévole notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences. Ce bilan pourra avoir lieu lors d'une réunion des bénévoles ou individuellement (après une demande de rencontre auprès du collaborateur chargé de l'encadrement des personnes bénévoles ou d'un membre du comité)
- ✓ à lui remettre toute attestation certifiant l'activité assumée, les compétences qui ont pu être mises à profit et les avantages dont l'association a pu bénéficier grâce à son investissement ;

L'association conserve le droit d'interrompre sa/ses mission/s si elle/s ne s'inscrit/vent plus dans le projet ou selon les orientations de l'association. Si cela s'avère nécessaire, l'association s'engage à le faire en respectant, dans toute la mesure du possible, un délai d'avertissement raisonnable.

**Le bénévole s'engage à l'égard de La Barque des Enfants :**

- ✓ à ne pas prétendre à une rémunération. Il s'engage de son plein gré pour aider l'association la Barque des Enfants à atteindre ses objectifs.
- ✓ à commencer son activité bénévole dès le ..... et prend en charge la globalité des tâches pendant **une période d'essai de 3 mois** afin de se rendre compte des volumes et nature de ses responsabilités. Il/elle assumera ce travail dans la/les limites suivantes  
.....  
.....

**La période d'essai permettra également aux deux parties d'évaluer la possibilité de collaboration**

Noter clairement **NON** ci-après si aucune période d'essai n'aura lieu :.....

- ✓ à suivre la session de formation qui lui sera prochainement proposée en cohérence avec les responsabilités qu'il/elle a librement choisi d'investir. Cette formation lui sera proposée sous une forme :  
 formelle.....  de tutorat .....  intégration au sein d'une d'équipe (ou d'un équipage  
 Définir :  
 .....  
 .....  
 .....
- ✓ à respecter les horaires et disponibilités définis plus haut
- ✓ à fournir toutes informations demandées par le responsable de l'association afin de répondre, au mieux, aux exigences de son activité ;
- ✓ à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association et à se conformer à ses objectifs ;
- ✓ à respecter son organisation, son fonctionnement et les règles de vie à bord de la Demoiselle en particulier pour tout ce qui concerne l'encadrement et la sécurité ;
- ✓ à s'impliquer dans sa mission et son activité ;
- ✓ exercer son activité dans le respect des convictions et opinions de chacun ;

- ✓ respecter un devoir de discrétion en ce qui concerne son vécu au sein de l'association. Les réunions d'évaluation des activités de l'association et de ses membres bénévoles et salariés permettent de dénouer "en interne" les conflits potentiels ;
- ✓ à avoir souscrit à l'assurance obligatoire "accident" et à disposer d'une assurance responsabilité civile/RC ;
- ✓ à exercer sa mission avec honnêteté et dans le respect des convictions et opinions de chacun ;
- ✓ considérer que les bénéficiaires (écoles, particuliers, entreprises, associations...) sont au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles ;
- ✓ à collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, autres bénévoles et salariés permanents ;
- ✓ à suivre les actions de formation proposées ;
- ✓ à faire des suggestions d'amélioration de fonctionnement et d'organisation ;
- ✓ à participer aux réunions de bilan afin de faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui rapporte son engagement bénévole notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences. Ces réunions doivent également lui permettre de s'exprimer sur d'éventuelles difficultés rencontrées ;

Le bénévole peut interrompre à tout moment sa collaboration, mais s'engage, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai d'avertissement raisonnable.

Pour l'association La Barque des Enfants, et  
par délégation de son comité,  
M.....

Signature

A.....  
Le .....

Personne bénévole :  
M.....  
.....

Signature

A.....  
Le .....